

BILAN DE LA CONCERTATION POUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ELLIANT

Introduction

Par délibération en date du 22 janvier 2015, le Conseil Municipal a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme et délibéré sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de la concertation.

La délibération qui arrête le PLU peut simultanément tirer le bilan de la concertation.

La concertation n'est pas une étape de l'élaboration du PLU dans la mesure où elle est présente tout au long de la démarche mais on peut distinguer 2 phases :

- La première réalisée durant l'élaboration du projet du PLU (rapport de présentation, PADD, règlement, annexes) et faisant l'objet d'un bilan qui doit être approuvé par le Conseil Municipal en même temps ou avant l'arrêt du PLU.
- La seconde qui s'effectue après l'arrêt du projet sous forme d'une mise à disposition du public du projet arrêté, de l'organisation d'une enquête publique réalisée après la consultation des Personnes Publiques Associées listées dans la délibération de prescription.

Modalités de la concertation

La loi n'impose pas de règle en la matière, le choix des modalités revient à la Commune. Toutefois, les modalités mises en place doivent permettre une consultation effective avec le public en retenant plusieurs critères et notamment sa durée et les moyens et supports permettant de recueillir l'avis du public.

La délibération du 22 janvier 2015 a défini les modalités suivantes :

- Affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires
- Article spécial dans la presse locale
- Articles dans le bulletin municipal
- Réunions publiques avec la population (l'une avant le débat sur le PADD, l'autre avant l'arrêt du projet de PLU)
- Exposition publique avant que le PLU ne soit arrêté
- Affichage en mairie
- Dossier d'étude disponible en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture et ce, tout au long de la procédure

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
- Possibilité d'écrire au maire

- Des permanences seront tenues en mairie par M. le Maire, l'adjoint délégué à l'urbanisme ou des techniciens dans la période de un mois précédent « l'arrêt du projet de PLU » par le Conseil Municipal
- Des ateliers de travail seront organisés avec la population, les associations et les acteurs socio-économiques

Mise en œuvre de l'information et de la concertation

Dossiers disponibles en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.

Registre mis à disposition du public depuis le 30 janvier 2015. Aucune observation n'y a été consignée.

Affichages

- En Mairie : délibération de prescription depuis le 2 février 2015.
- En mairie et à la salle polyvalente : Novembre et décembre 2015, Invitation de la population à la réunion publique du 14 décembre 2015.
- En Mairie, salle polyvalente et salle des sports : panneau correspondant au projet du P.A.D.D. Janvier 2017.
- En Mairie : Information sur le repérage des bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination.

Articles dans la presse locale

- Février 2015 : Article dans la presse informant du démarrage de la procédure de révision et indication des modalités de la concertation.
- Novembre et décembre 2015 : Invitation de la population à la réunion publique du 14 décembre 2015.
- Information de la réunion du Conseil Municipal du 4 mai 2017 dont l'objet portait sur le débat du projet du P.A.D.D.
- Information sur le repérage et le pastillage des bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination.

Articles dans le bulletin municipal

- Mars 2015 : Article d'information expliquant la définition du PLU, la procédure de révision et les modalités de la concertation.
- Novembre 2015 : Invitation de la population à la réunion publique du 14 décembre 2015.
- Mars 2016 : Article indiquant l'état d'avancement de la procédure et à nouveau les dispositions mises en place pour la concertation.

- Bulletin de juin à septembre 2016 : Article indiquant l'état d'avancement de la procédure.
- Février 2018 : Information réunion publique du 26 février

Articles sur le site de la Commune

- Mars 2015 : Article d'information expliquant la définition du PLU, la procédure de révision et les modalités de la concertation. Article visible tout au long de la procédure.
- Novembre, décembre 2015 : Invitation de la population à la réunion publique du 14 décembre 2015.
- Mars 2016 : insertion du rapport de présentation
- Mai 2017 : Insertion sur le site de la Commune du P.A.D.D.
- Février 2018 : Information réunion publique du 26 février

Exposition publique

- Novembre 2015 : Mise en place d'un panneau d'information à la salle du Conseil, à l'accueil de la mairie, à la salle polyvalente, à la salle des sports et à la salle Ste Odile.
- Mai 2016 : Affichage du panneau correspondant au diagnostic socio-économique et état initial de l'environnement salle du Conseil Municipal, salles polyvalente et salle des sports.
- Mai 2017 : Affichage du panneau correspondant au PADD salle du Conseil Municipal, salles polyvalente et salle des sports.

Réunions publiques

- 14 décembre 2015 : Réunion publique de présentation de la procédure à 19 h 00 à la salle polyvalente. Une quarantaine de personnes étaient présentes.
- 4 mai 2017 : Débat du Conseil Municipal sur le P.A.D.D.
- 26 février 2018 : Réunion publique. Rappel de la procédure et présentation du P.A.D.D. Un accent est mis sur les durées de validité des autorisations d'urbanisme en cours, notamment sur les parcelles qui doivent passer en zone non constructible. Une quarantaine de personnes étaient présentes.
- 23 mars 2018 : Accueil du public par le responsable du Bureau d'Etudes chargé de la révision et de l'agent chargé de l'urbanisme. 16 personnes ont été reçues.

Accueil du public

- Tout au long de la procédure, le public désirant connaître l'état d'avancement de la procédure, a été reçu par le maire lors de ses permanences du samedi, l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme lors de ses permanences du vendredi ou l'agent chargé de l'urbanisme en mairie.

Courriers adressés au maire

- 77 courriers ont été adressés pour des demandes liés au changement de zonage, au pastillage des bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination et repérage d'un élément paysager à conserver. Les particuliers ayant fait une demande n'ont pas été averti personnellement de l'avis émis.

Ateliers de travail

- Avec un groupe d'agriculteurs et une technicienne de la Chambre d'Agriculture pour l'élaboration du diagnostic agricole.
- Participation des élèves de l'Institut de géo architecture de Brest sur la revitalisation du centre bourg

Autres

- Janvier et février 2016 : Dépôt de questionnaires chez les commerçants et en mairie. Information de la population par le biais du bulletin communal de février, dans la presse et sur le site Internet de la Commune. 7 questionnaires ont été retournés.

Concertation avec les Personnes Publiques Associées

L'ensemble des PPA a été convié aux réunions suivantes :

- Réunion publique de lancement de décembre 2015.
- Présentation du projet de PADD le 7 mars 2017.
- Présentation du projet avant arrêt par le Conseil Municipal le 29 mai 2018. A l'issue de cette réunion, un certain nombre de remarques ont pu être prises en compte dans l'élaboration du règlement du PLU.
- Le service Aménagement et le service IDS de Concarneau Cornouaille Agglomération ont participé régulièrement aux réunions du groupe de travail.

Bilan

Tout au long de la procédure de révision du PLU, les habitants et usagers du territoire ont pu faire part de leurs observations et de leurs attentes au élus et responsables du projet. Aucune remarque n'a été émise sur le registre.

Les réunions publiques et les accueils en mairie ont permis les questionnements de la part de la population auxquels les élus et le responsable du bureau d'études ont pu répondre directement.